

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du DIMANCHE 12 Mai 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1<sup>er</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

## ALLEMAGNE.

*De Manheim, le 28 avril.*

LE duc de Deux-Ponts & son épouse sont arrivés ici ce matin à cinq heures, venant du Carlsberg, où ils s'étoient rendus dans la nuit d'avant-hier.

Le roi de Prusse, accompagné du duc de Brunswyck, est attendu demain à Edenkoben, près de Landau, d'où il viendra dans notre ville.

Quoique nous n'ayons encore aucun rapport circonstancié de la forte canonnade entendue avant-hier du côté de Mayence, nous avons cependant appris, de bonne part, que les François ayant fait une sortie vigoureuse de Cassel, ont fait un grand carnage de leurs ennemis. Les endroits Koftheim & Hochheim ont beaucoup souffert à cette occasion, & sont presque réduits en cendres. Cet événement prouvera aux Prussiens que le siège de Mayence n'est pas une chose aussi facile qu'ils se le sont imaginés.

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 23 avril.*

L'archiduc Charles a fait son entrée solennelle à Bruxelles en qualité de gouverneur général des Pays-Bas. Voici comment la gazette de notre ville rend compte de cet événement :

« L'entrée de S. A. R. l'archiduc Charles en cette ville, comme gouverneur général des Pays-Bas, s'est faite hier avec beaucoup de pompe & d'appareil. Toutes les rues qui devoient servir de passage au cortège, étoient ornées d'arcs de triomphe : chaque particulier même avoit embelli le devant de sa maison : on y lisoit diverses inscriptions, qui toutes prouvoient l'amour du peuple belge pour ses souverains. Le jeune prince est entré vers les quatre heures de l'après-midi par la porte de Lacken, où le magistrat de Bruxelles l'attendoit pour lui présenter les clefs de cette ville, & le complimenter. La marche étoit ouverte par seize postillons donnant du cor : venoient ensuite les volontaires à cheval, tous en uniforme, suivis par les compagnies de volontaires à pied, drapeaux déployés, avec une nombreuse musique. Une jeune fille représentant la Renommée, montée sur un cheval que menaient plusieurs écuyers, précédoit le char de triomphe, où se trouvoit l'archiduc : ce char étoit traîné par les chevaliers du rige, menés par la déesse Minerve, ayant un bouclier où étoit cette devise : *Amour de la patrie*. La marche se termi-

noit par un grand nombre d'officiers qui suivoient, & tous les sermens ou corps de métiers armés. Après avoir parcouru plusieurs rues, le cortège se rendit à l'église de Sainte-Gudule, où l'on chanta un *Te Deum*, & de-là à la cour. Pendant tout le cours de sa marche, notre nouveau gouverneur a recueilli les marques non équivoques de l'attachement des Brabançons pour sa personne. Les airs retentissoient des cris redoublés de *vive l'archiduc Charles, vive l'empereur, vive la nation*. Le soir, toute la ville fut supérieurement illuminée : cette illumination sera répétée aujourd'hui & demain. Il est impossible de décrire les transports & l'ivresse que tout le monde faisoit éclater dans la journée d'hier ; chacun à l'envi donnoit les marques si sincères de son dévouement pour le jeune archiduc, que ce prince, naturellement sensible, en étoit pénétré jusqu'aux larmes ».

## FRANCE.

## DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES.

*Extrait d'une lettre particulière de Bayonne, du 3 mai.*

Le premier de ce mois les Espagnols sont entrés en grande force sur notre territoire, à quatre lieues de cette ville ; ils ont surpris le camp situé à Sure, où nous avions environ deux mille hommes de troupes. Après un combat de deux heures, ils ont mis tout en déroute, se sont emparés de huit pièces de canons de campagne, & ont été les maîtres du champ de bataille. Tous les effets de campement ont été brûlés par les nôtres. L'alarme a été grande dans notre ville où nous n'avons que 1300 hommes de garnison, presque tous gardes nationaux non exercés, & environ deux cents grenadiers & chasseurs gardes nationaux. Nous croyons à nos généraux de bonnes intentions ; mais il nous paroît que Bayonne n'est pas gardée avec si peu de monde, & que si l'ennemi venoit à avoir un avantage sur les troupes qui sont à l'extrême frontière, cette ville, une des principales clefs de la république, courroit de grands dangers. Trois cents jeunes gens de notre garde nationale ont été renforcer le camp qui est Andaye : avant de partir, ils ont demandé à rester dans la ville, en représentant que cette place ne pouvoit pas être démunie de la fleur de la jeunesse. On a refusé d'accéder à cette demande, en jettant de faux soupçons sur le courage & les intentions des Bayonnois, qui cependant veulent tous maintenir la république, ou mourir en la défendant. Notre citadelle n'est gardée que par une compa-

décanonniers du Lot & Garonne, fort peu expérimentée, pour défendre un poste si important. Voilà des vérités qu'il faut que l'on sache dans toute l'étendue de la république, afin qu'on nous pourvoie de tous les moyens capables de repousser de ces contrées un ennemi plus formidable qu'on n'croit.

P. S. Le général Servan est arrivé hier, il s'occupe à rallier les fuyards qui sont en grand nombre, il les envoie tous rejoindre leurs corps.

*De Paris, le 12 mai.*

Le tribunal révolutionnaire a accordé au général Lanoue son élargissement provisoire : il a cependant ordonné qu'il restera quatre mois à Paris, à l'effet de se présenter en cas de réquisition, & que les papiers dont il est saisi resteront déposés au greffe.

Dans la même séance, quatre jeunes gens, accusés d'avoir coopéré aux rassemblements qui ont eu lieu dimanche & lundi, ont été acquittés. Ce sont les mêmes qu'un papier public (1) a voit formellement chargés d'avoir crié *vive le roi!*

*Palais national.*

Au côté du nord, est le pavillon de la liberté; celui du milieu, pavillon de l'unité; celui du midi, pavillon de l'égalité. Dans le premier pavillon sont les comités des décrets; au rez-de-chaussée; — des procès-verbaux, — des serutins; — d'inspection, au premier étage; — de l'inspecteur de la salle & des fournitures; — des mandats; — d'agriculture, au second étage; — de commerce, — de législation, au troisième étage.

*Pavillon de la Liberté, sur le jardin.*

Bureau de la poste, — des distributions & du contre-seing.

*Arrière-corps entre le pavillon de la Liberté & celui de l'Unité.*

Salle de la convention, anti-salle & salle de la liberté.

*Rez-de-chaussée sous la salle.*

Corps-de-garde des vétérans, — des pompiers, — des grenadiers de la gendarmerie nationale, — de la garde nationale. Comité des pétitions, correspondance & renvois. Commission centrale.

*Pavillon de l'Unité.*

Escalier des députés. Vestibule. Galerie conduisant aux amphithéâtres publics & à celle des pétitionnaires. Celle du côté de l'égalité conduit au corps-de-garde des archives, à l'escalier des archives nationales qui sont au premier étage; aux salles de comptage des assignats, attendant les archives; au conseil exécutif provisoire, rez-de-chaussée; & à l'escalier de descente de la galerie souterraine qui conduit au pavillon de l'égalité.

*Arrière-corps entre le pavillon de l'Unité & celui de l'Egalité.*

Les comités de la guerre, de la marine; la commission de l'examen des marchés des fournisseurs de l'armée; le comité colonial.

*Extrémité de l'arrière-corps, à côté du pavillon de l'Egalité, au rez-de-chaussée.*

Un corps-de-garde, le garde-meuble & la lingerie, le comité de salut public.

(1). Cette feuille, peu connue, est le *Batave*. C'est dans le n.º 82 du mardi 7 mai, qu'il n'a pas craint de désigner ainsi ces jeunes gens à la vindicte publique, & de hâter le coup qui devoit faire tomber leur tête.

*Au premier étage.*

Le comité de division.

*Pavillon de l'Egalité.*

Le comité des assignats & monnoies, au rez-de-chaussée; — de liquidation, au premier étage; — des finances, des contributions, au second étage; — de l'examen des comptes, des ponts & chaussées, au troisième étage.

*Hôtel dit de Brionne, petite place du Carrousel.*

Le comité d'instruction publique, au rez-de-chaussée; — de sûreté générale, de secours publics, au premier étage; — d'aliénation des domaines, diplomatique, la commission des douze, des six, pour l'argenterie du château, au second étage.

*Place du petit Carrousel, à côté de l'hôtel de Brionne.*

L'imprimerie & ses bureaux.

Le citoyen Tournon, littérateur distingué & journaliste patriote, vient de publier, sur la construction de la nouvelle salle conventionnelle, des observations qui prouvent la justesse de son goût, mais dans lesquelles perce une sorte d'amertume: nous allons les soumettre au jugement de nos lecteurs:

« La nouvelle salle est plus large de huit pieds que celle du manège, elle est moins longue; les gradins des députés ont la forme d'un demi-cercle allongé; le président est derrière l'orateur; le bureau les sépare, & tous deux sont au point central, en face de l'assemblée. Cette nouvelle disposition n'a laissé apercevoir ni montagne, ni plaine, ni côté droit, ni côté gauche; & les représentans, paroissant oublier & les haines, & les privautés patriotiques, se sont entremêlés sans ces démarcations que la nation ne semble plus vouloir reconnoître.

« Les tribunes publiques, percées aux deux bouts de la salle, pourront exercer moins d'influence sur les délibérations, quoique plus vaste que celle de l'ancienne salle: nous avons remarqué que les anciens habitués, malgré de véhémentes harangues faites sur l'escalier, ne se sont pas encore ralliés avec la même énergie.

Voici quelle est la décoration de ce nouveau temple de la liberté: des draperies vertes & très-bien peintes ornent l'entour des gradins & le bureau; des couronnes civiques, suspendues de distances à autre, attendent les héros à qui la patrie les réserve. Un marbre gris blanc, veiné de jaune, surmonte ces draperies, & offre le fond de l'enceinte; le jour vient du haut; le plafond est orné de quelques dessins. Huit figures en pied & à l'antique, imitant le bronze, reposant sur des socles de granit que supporte le premier entablement, rappellent aux modernes législateurs les vertus, le génie & les talens de la Grèce & de Rome: du côté du président sont Platon, Solon, Lycurgue & Démofthène; de l'autre côté, Cicéron, Brutus, Publicola & Camillus. Ces figures très-bien drapées & d'un dessin sévère, où le nud est senti, attacheront la vue des amis des arts; mais, nous devons le dire, le ton fade, froid & léger de ce décor conviendrait mieux à un salon de compagnie, qu'à un temple auguste & sévère de la législation. Là, un tiers des places sont vides; facilement le double des députés y seroit contenu; la voûte trop haute en forme un vaisseau trop grand; la voix s'y perd, & l'orateur reste sans effet: de-là, les poitrines larges ont seules le privilège de se faire entendre, tandis que l'orateur du génie, s'il n'a que de faibles organes, altère sa santé, abrège sa vie, ou se tait: la nation doit sans doute, pour une telle exécution, des remerciements au citoyen Gisors, qui en est l'architecte.

« Nous ne dirons pas que la multitude des couloirs, & des escaliers permettoit à peine aux députés de se retrouver dans ce bâtiment; chacun en a jugé. Quant aux journalistes, il faut l'avouer, le citoyen Gilors s'est rappelé l'heureuse colombe de Mahomet, & il les a gîtés dans des pigeonniers: là, le plus grand nombre est si ingénieusement caché, qu'il leur est déficadu & de voir & d'entendre. Nous n'avions que d'assez médiocres journaux pour ne rien dire de plus, nous en aurons de moins bons encore. Nous n'attribuerons pas cette disposition aux vues d'affaiblir les organes de l'opinion publique; car nous ne penserons jamais que le comité d'inspection, composé de bons patriotes, ait le dessein de forcer les journaux d'être infidèles, pour ensuite les soumettre, d'après les vues de Tallien & de Saint-André, à une sorte de censure. Les enfans de la révolution ne pourront jamais oublier ce qu'elle doit aux journalistes patriotes, qui, les premiers, attaquèrent en face le despotisme, & finirent par le renverser.

« Peut-être aussi ne faut-il attribuer ces jolis pigeonniers qu'aux vues de l'architecte, qui ne vouloit pas contrarier la beauté de sa décoration: mais nous pensons qu'elle eût dû être destinée pour la commodité de l'édifice; & comme rien n'étoit plus simple que de ramener ces arrières-corps au niveau des murs par des voussures & sans nuire à la décoration, nous ne doutons pas que le comité d'inspection ne fût promptement opérer des changemens qui intéressent les lumières, l'opinion de la France & de l'Europe; il ne voudra pas non plus que des curieux oisifs, souvent plus qu'inutiles, soient commodément placés au balcon, tandis que les abeilles législatives seroient entassées dans des ruches au galetas ».

#### COMMUNE DE PARIS.

*Du 10 mai.*

Le commissaire nommé par le pouvoir exécutif, pour conduire à Marseille la famille des Bourbons, a rendu compte de sa mission. Elle s'est effectuée sans aucune particularité saillante: seulement le bruit couroit à Marseille que le bur d'un certain parti de la convention étoit, en faisant décréter cette translation, de livrer les prisonniers aux Anglois; mais ce bruit a cessé dès qu'on a su que la montagne avoit concouru pour sa part à l'adoption de cette mesure. Il résulte de ce rapport que les prisonniers sont assez mal au fort de Notre-Dame-de-la-Garde. L'orateur a fait ensuite l'éloge du dévouement généreux des braves Marseillois. L'arbre de la liberté est planté à presque toutes les portes; & *vivre libre ou mourir*, est écrit sur toutes les maisons. Deux mille hommes étoient demandés pour voler au secours des départemens attaqués: c'étoit beaucoup pour Marseille, qui déjà a fourni 15 mille hommes; cependant on dit au peuple: La patrie est en danger, il faut 2 mille hommes; le lendemain, les 2 mille hommes sortis de terre se trouvent le sac sur le dos & prêts à partir. Ces détails, vivement applaudis, seront envoyés aux sections.

( La suite à demain ).

#### CONVENTION NATIONALE.

*Lettre des représentans de la nation.*

Valenciennes, le 9 mai.

« Le général Dampierre a fait ce matin une attaque dans les bois de Rhême & de Vicogne, pour en débûquer l'ennemi; le feu a duré tout le jour, & l'attaque a été très-vive: nous avons emporté plusieurs retranchemens, la bayonnette au boai du fusil. Les soldats de la république ont

montré une ardeur digne des plus grands éloges. Nous avons perdu une cinquantaine d'hommes & plusieurs blessés; mais nous sommes sûrs d'avoir occasionné une très-grande perte à l'ennemi. Nous conservons quelques-uns des retranchemens que nous leur avons enlevé. Mais rien ne nous console de l'accident fâcheux qu'à éprouvé notre général en chef Dampierre; un boulet de canon lui a coupé la cuisse. Nous avons de suite conféré provisoirement le commandement en chef au général Lamarche, qui commandoit l'armée des Ardennes; mais il est important que le conseil exécutif se décide sans délai à nommer en définitif un commandant en chef des deux armées; tout retardement pourroit être très-préjudiciable. Nous vous faisons passer le rapport que vient de nous faire Sauvart, aide-de-camp du général Kelmain; il est très-succinct. Demain nous serons à même de vous donner de plus grands détails. Quatre d'entre nous ont été préens à cette affaire; les deux autres ont été retenus à Valenciennes, moitié par la nécessité d'expédier le courant. Nous avons fait plusieurs prisonniers. Le 17<sup>e</sup>. bataillon d'infanterie, ci-devant Auvergne, commandé par le lieutenant-colonel Beclair, & le 10<sup>e</sup>. bataillon de la Mayenne, commandé par le colonel Malherbe, & ayant à leur tête les généraux Hilaire & de Roque, ont fait, sous le feu de plusieurs batteries formidables qui se sont démasquées dans le bois, une retraite lente & bien ordonnée, & d'une intrépidité sans exemple: ils auroient dû être foudroyés; ils n'ont perdu que six hommes, tant tués que blessés. Un soldat qui a eu un bras emporté, crioit en rentrant en ville: *Il m'en reste un autre pour servir la république.*

« Notre courageux général, entouré de personnes qui s'affligeoient de son délaitre, crioit lui-même à tout le monde: *Ce n'est rien; vive la nation! vive la république!*

*Rapport du citoyen Sauvart.*

« L'attaque du village de Rhême s'est faite de plusieurs côtés en même-tems. Le général a fait fortifier le terrain dont il s'est emparé. Nos troupes ont déployé leur valeur ordinaire: l'ennemi a eu beaucoup de tués & de blessés; nous avons eu en tout 60 hommes tués, & nos blessés ne le sont que légèrement ».

*Lettre des représentans du peuple, députés aux armées du Nord & des Ardennes, à la convention.*

« Le général Dampierre a eu hier la cuisse emportée par un boulet; il est mort ce matin. Toute l'armée regrette en lui un soldat valeureux, un général habile, un ami véritable de la patrie & de la liberté. Les heureux effets de sa proclamation lors de la trahison de Dumouriez, sa vie militaire, sa carrière glorieuse & pure, & sa mort, doivent être rappelés à ceux dont le fiel ou le délire cherchoient à ternir l'éclat de sa réputation justement acquise. Nous irons demain verser des larmes sur les cyprès dont sa tombe sera couverte ».

( Présidence du citoyen Boyer-Fonfrede ).

*Suite de la séance du vendredi 10 mai.*

Bentabolle demande les honneurs du Panthéon pour le général Dampierre. Un membre observe qu'il faudroit aussi accorder ces honneurs à tous les citoyens qui meurent pour la patrie. — Danton se plaint de la facilité avec laquelle on accorde les honneurs du Panthéon. Pour laisser à l'opinion publique le tems de s'épurer sur le compte des hommes qui paroissent rendre des services à la patrie, l'opinant propose de n'accorder ces honneurs extraordinaires que vingt ans après la mort de ceux qui en auroient été jugés dignes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. — Sur la motion de Bassal, la convention charge son président d'écrire une lettre de consolation à la veuve de Dampierre qui est à Paris.

Lacroix, au nom du comité de salut public, propose d'adjoindre aux commissaires envoyés dans les départemens agités par la rébellion, plusieurs membres choisis dans les députations de ces départemens, & qui jouissent d'un grand crédit près de leurs compatriotes. — Après quelques débats, la convention confirme le choix fait par le comité de salut public.

Une députation des gardes des ports vient prier la convention de décider s'ils peuvent être plus utiles en servant la république contre les rebelles qu'en restant à Paris. On applaudit à cette pétition, qui est renvoyée au comité de la guerre.

L'ex-ministre Roland écrit à la convention; il sollicite, pour la quatrième fois, l'apurement de ses comptes. On décide que, sous quinzaine, le comité de l'examen des comptes fera son rapport sur la gestion de Roland.

Sur le rapport de Millarmé, la convention annule les baux passés par les agens du ci-devant ordre de Malthe, & des maisons séculières & régulières, postérieurement au mois de novembre 1790; elle annule pareillement les ventes faites d'après ces baux.

Le citoyen Chamoulard présente un plan relatif au projet du canal de Paris à Dieppe. Renvoyé aux Comités des finances & des ponts & chaussées.

Canbon donne communication de nouvelles satisfaisantes qui sont parvenues au comité de salut public, sur la situation de nos frontières du côté de l'Espagne. Ces nouvelles sont contenues dans une lettre datée de Perpignan, & adressée par un commissaire que l'administration du département de l'Hérault a envoyé dans cette ville.

Voici ce que porte cette lettre.

« Nous n'avons vu aucun nouveau mouvement des Espagnols. Dans une sortie, la garnison de Bellegrade a enlevé, sur le territoire ennemi, six cents bêtes à cornes. L'aisance avec laquelle l'ennemi laisse ravitailler les places fortes de cette partie de notre frontière méridionale, fait présumer qu'il n'est pas en force pour l'empêcher. Il vient d'arriver à Perpignan deux mille hommes d'infanterie, parmi lesquels se trouve le bataillon de Montpellier, & 150 cavaliers. »

Cambon annonce en même-temps qu'il se forme une armée de 12 mille hommes dans le département de l'Hérault, & une autre forte de huit mille hommes du côté de Carcassonne.

Lacroix fait rendre, au nom du même comité de salut public, un décret dont voici les principales dispositions :

1°. La convention nationale autorise son comité de salut public à viser les passe-ports donnés par le conseil exécutif aux agens qu'il emploie dans les pays étrangers;

2°. Il est également autorisé à délivrer des passe-ports à ces agens;

3°. Ces passe-ports ou *visa* devront être signés par les deux tiers des membres du comité.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur les bases constitutionnelles. Isnard prend la parole; il montre la nécessité de faire cesser l'anarchie & d'ôter toutes ressources à l'ambition : d'après ces vues, il présente un plan fort étendu, qui a principalement pour objet d'assurer aux législateurs la liberté la plus illimitée dans leurs opinions, & qui décerne la peine de mort contre quiconque porteroit atteinte à cette liberté. — « Je demande, dit Marat, que l'on adopte sur-le-champ cette dernière proposition, afin que je puisse envoyer sur l'échafaud les hommes d'état qui m'ont fait traduire au tribunal révolutionnaire. — L'assesseur demande aussi la peine de mort contre ceux qui, par des personna-

lités, feroient naître des troubles dans le sein de l'assemblée.

Danton pense que le jour où les représentans du peuple viennent occuper le séjour du despote, devroit être consacré par l'adoption d'une première base constitutionnelle; il demande que l'on soumette à la discussion un principe fondamental, tel que l'établissement d'un pouvoir exécutif : à cet égard, il remarque qu'il lui faut donner une action vigoureuse. Il veut créer de grands pouvoirs; mais aussi, convaincu que les fonctionnaires publics sont toujours portés à abuser de leur autorité, il propose l'établissement d'un tribunal élu par le peuple pour juger ou absoudre tous les fonctionnaires publics indistinctement. En se résumant, il demande que l'on proclame de nouveau la république, & que l'on passe à la discussion des bases constitutionnelles.

Couthon dit que le premier mot à placer en tête de la constitution, est le mot *souveraineté du peuple*; il propose de déclarer que la souveraineté est une, indivisible, inaliénable & indéléguable.

Lanthenas s'attache à prouver la nécessité d'organiser l'instruction publique.

*Séance du samedi 11 mai.*

On admet à la barre une députation du département des Deux-Sevres, qui présente le tableau affligeant de l'état actuel de ce département, & de celui de la Vendée, dont les dangers se sont accrues par la trahison du général Pétino, qui, après l'évacuation de Bressuire, s'est rendu à l'ennemi avec 2 mille 500 hommes qu'il commandoit à Thouars. La députation demande, avec la plus vive instance, des armes, des munitions & des bras.

Les pétitionnaires sont admis aux honneurs de la séance, & la discussion s'établit de suite sur l'objet de leur demande.

Lecontre-Puyravaux annonce des faits relatifs à la trahison du général Pétino. On assure qu'il a été le premier à crier & à faire crier à sa troupe, *vive Louis XVII, vive la reine*, & pour joindre la perfidie au fanatisme, *vive Jésus-Christ*. Il a lui-même arboré le drapeau blanc, à la place de l'étendard tricolore. L'orateur, après avoir exprimé sa douleur & son indignation de cette atroce perfidie, demande que le conseil exécutif soit chargé de prendre toutes les mesures les plus promptes pour faire arrêter & punir le traître Pétino, si les faits dénoncés contre ce général sont constatés.

Taillefer demande que les 60 mille fusils à réparer, qui sont à Maubeuge, soient transportés à Paris pour y être réparés; que le canon d'alarme soit tiré, & que les spectacles soient fermés; enfin, qu'il soit envoyé des couriers extraordinaires dans tous les départemens, pour y hâter le départ des forces qui doivent marcher contre les rebelles.

Thuriot présente des mesures qu'il croit d'autant plus urgentes, qu'elles sont nécessitées par les circonstances périlleuses où nous nous trouvons. Les faits dénoncés contre Pétino sont graves, & en attendant qu'il puisse être arrêté, Thuriot propose de faire sequestrer ses biens & de le déclarer hors de la loi. — Il demande en outre, 1°. que les corps administratifs de Paris soient mandés à la barre, & que le président leur fasse un tableau succinct des maux qui affligent la république, afin qu'ils prennent toutes les mesures qui sont en leur pouvoir, pour faire marcher les citoyens au secours de leurs frères de la Vendée; 2°. qu'il soit mis à la disposition du conseil exécutif tous les fonds nécessaires pour acheter des armes par-tout où il en trouvera, & subvenir aux dépenses extraordinaires. — Une troisième mesure qui paroît des plus importantes à Thuriot, c'est d'autoriser le comité de salut public à suspendre l'envoi de ceux des journaux qui ont porté, dit-il, dans tous les départemens le poison & le germe de la guerre civile.

( Nous reviendrons demain sur cette séance. )